

Non nés sept cents quatre vingt et six le vingt sixième
du mois de janvier, Jacques Enjelin, fils légitime, au
père Antoine, saquis, et de Catherine Lacroix, habitant au
lieu de Lesgoussier, et Marie Jammes fille légitime de
Joseph Antoine, et de Josephine Enjelin, habitante
de veveys, le tout en cette paroisse, ont reçu la bénédiction
nuptiale, après leur a été donné, de notre respectueux
père, messire l'abbé dominique Constant pasteur de la paroisse
de cette ville, le dit pasteur ayant été présent, sans
opposition; dans notre église, pendant les messes
paroissiales, des nonnains, le dimanche, et vingt troisième
du présent mois, ont été présents à la dite bénédiction
messieurs Mathieu, Jacques Saugues prêtre pieux, et le curé
veveys, l'abbé saquis avec messire Constant; plein blâme
de l'abbé Saugues restant au lieu de Lesgoussier, et Jean Pierre
veveys de Saugues qui depuis de Saquis, et dit ne savoir
aussi que le dit abbé Saquis. P. C. Polinier